

## Quand l'intégration suscite émotions et réactions

L'actualité médiatique nous conduit à reprendre le thème de l'intégration scolaire dans ce numéro. Car sur ce sujet, nous avons d'abord à nous poser des questions, à réfléchir et à faire entendre et défendre notre point de vue. Et pour cela, nous comptons aussi sur vous.

### ACTUALITÉ

La suite de notre feuilleton sur l'intégration scolaire. Page 2

### ACTIVITÉS

Samedi 27 septembre, rendez-vous à la nuit des musées. Page 3

### PRATIQUE

Découvrir l'art-thérapie et reflet des groupes. Page 4

### CONTACT

insiemeVaud  
chemin de Malley 26  
case postale 190  
1000 Lausanne 16  
CCP 10-24015-0  
Tél. 021 341 04 20  
Fax 021 341 04 21  
info@insiemevaud.ch  
www.insiemevaud.ch

En début d'été, dans son numéro de fin de semaine des 12 et 13 juillet, le quotidien *24 heures* relatait la décision d'une famille du Mont-sur-Lausanne de retirer leur fille Milena de l'école publique, ceci en raison du mécontentement exprimé par les autres parents.

Ce témoignage a suscité émotions et réactions. Des parents qui ont tenté l'aventure de l'intégration scolaire pour leurs enfants en situation de handicap nous ont exprimé combien le processus demande du temps et de l'énergie, leur seule bonne volonté ne suffisant pas si elle n'est pas relayée par celle de la Direction de l'établissement scolaire et des enseignants, eux-mêmes dépendants du soutien mis à disposition de leur pratique.

À la complexité de ces questions propres à chaque situation, s'ajoute une loi en construction qui devrait être finalisée en 2011. Madame Catherine Roulet, députée et membre du comité d'*insiemeVaud*, a déposé une interpellation au Conseil d'Etat concernant l'intégration des enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires. Elle a soulevé dans ses questions une série d'importants points à éclaircir. Parmi eux la formation des enseignants : formation continue, sensibilisation au handicap, personnel de soutien. Ainsi que d'autres questions. Quand

et pour qui commence l'intégration scolaire ? Les parents sont-ils reconnus en tant que partenaires de la procédure et avec quels autres membres du réseau (pédiatre, enseignant spécialisé) ? L'enfant

pourra-t-il être intégré à temps partiel dans l'école publique ? Que deviendront les institutions spécialisées qui auront forcément moins d'élèves ?

Ce relais politique permet à notre association de faire le lien activement entre les besoins des parents et la loi en construction. Le comité a également décidé de prochainement faire paraître une réponse dans le journal *24heures* pour faire connaître notre point de vue, hors de nos milieux. Nous vous invitons encore à participer à la journée du 10 décembre prochain orga-

nisée sur ce sujet avec la Haute école pédagogique (voir page 2) et à rejoindre nos groupes de parole pour échanger aussi sur ces questions (voir en page 4). Derrière les considérations organisationnelles, légales ou pédagogiques se profile le changement nécessaire d'une société qui devra reconnaître encore mieux le droit à la différence et considérer l'enfant en situation de handicap comme un enfant avant tout.

Mireille Ventura,  
coordinatrice d'*insiemeVaud*,  
© dessin Helen Tilbury



Les groupes de parole, des lieux pour échanger aussi sur ces questions.

Où s'intégrer ? C'est toujours le même problème et chacun d'entre nous doit y apporter sa propre réponse. Ella Maillart Extrait de *La vagabonde*

# La suite de notre feuilleton sur l'intégration scolaire

**Catherine Roulet, députée et membre de notre comité, a interpellé le Conseil d'Etat au sujet de l'intégration des enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires. La réponse obtenue laisse encore bon nombre de questions dans le flou et ne lève pas nos inquiétudes. Voici un point de situation.**

## Une journée pour en discuter

*Le 10 décembre 2008, insiemeVaud organise en collaboration avec la Haute école pédagogique de Lausanne, Art 21, et ASA Handicap mental une journée consacrée au thème de l'intégration scolaire de l'enfant handicapé.*

*Notre objectif est d'offrir la parole aux parents et d'échanger les points de vue sur cette question avec divers professionnels.*

*Les détails de la journée parviendront à nos membres, et figureront sur notre site prochainement.*

*Vos questions, et propositions sont les bienvenues à info@insiemeVaud.ch ou au 021 341 04 20.*

La réponse du Conseil d'Etat rendue par écrit en juillet dernier devra encore être discutée ces jours prochains au Grand Conseil. La lecture de cette réponse nous permet d'ores et déjà de revenir sur les volontés du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture en matière d'intégration scolaire et de nous positionner face à celle-ci. Le Département a annoncé dès le début des travaux liés à la RPT qu'il allait profiter de la réforme pour mettre en oeuvre une nouvelle politique cantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Il a ajouté ultérieurement qu'il souhaitait diminuer d'un tiers environ (de 3% à 2% de l'ensemble de la population scolaire) le nombre d'élèves scolarisés dans des écoles ou des classes d'enseignement spécialisé, ce sur une période d'une décennie.

La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roulet donne peu d'indications sur la manière dont ce but sera atteint. Elle précise toutefois que le Département n'a pas l'intention de scolariser à tout prix en milieu ordinaire les élèves actuellement dans les structures de l'enseignement spécialisé. Il s'agira comme aujourd'hui de répondre aux besoins spécifiques des enfants, consignés dans un projet pédagogique. Des intégrations totales ou partielles pourront être envisa-

gées, pour autant qu'elles répondent aux besoins de l'élève. L'intégration sera en outre soumise à une seconde réserve, celle que l'école ordinaire en ait la capacité et les moyens nécessaires.

Ce type de condition continue à susciter chez nous parents bien des inquiétudes. On comprend ainsi mal qu'elle soit posée sans autre précision. Si les autorités scolaires entendent favoriser l'intégration, il leur appartient d'attribuer aux établissements scolaires et aux enseignants les moyens nécessaires pour qu'aucune fin de non recevoir ne soit donnée sur cette base. Au surplus, une information claire sur les questions liées à l'intégration doit être fournie aux directions d'écoles.

Dans le cadre des réformes en cours, *insiemeVaud* continuera donc à insister pour que les procédures d'attribution des mesures pédagogiques ou d'orientation vers tel ou tel établissement soient clairement définies ; elles devront se faire sur la base d'un examen approfondi, avec l'aide de tous les intervenants. Nous demanderons aussi que les parents soient parties prenantes à ces décisions. Nous voulons que les besoins des enfants en situation de handicap soient pris en compte avec tout le sérieux et le réalisme nécessaires.

*Emmanuelle Seingre,  
membre du comité d'insiemeVaud*

### Les conseils d'établissement, une piste à explorer

*Selon la loi scolaire, ces conseils devront être centrés sur les besoins des utilisateurs et offrir une plateforme d'échange entre les acteurs impliqués. Y aurait-il donc place pour des représentants de parents d'élèves handicapés qui pourraient aider à mieux percevoir les besoins de leurs enfants ? Et y aurait-il lieu de créer, dans ce cadre, un échange permanent afin de désamorcer par le dialogue des problèmes de coexistence entre élèves handicapés et non handicapés ?*

## Les parents d'enfant handicapés également protégés par la directive sur l'égalité de traitement

Londres – S. Coleman, mère d'un enfant handicapé né en 2002, a recouru en 2005 devant le tribunal du travail contre un traitement discriminatoire dont elle s'estimait victime de la part de son employeur. Le 17 juillet dernier, un jugement rendu par la

Cour de Justice des Communautés européennes lui a conféré un premier succès partiel. Il conclut que l'interdiction de la discrimination prévue par la directive en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail n'est pas limitée aux seules personnes

handicapées, mais qu'elle protège également leurs proches contre les discriminations qu'ils subissent en raison du handicap dont est atteint leur enfant. Cette directive européenne n'est pas contraignante en Suisse. Par ailleurs la loi fédérale sur les

inégalités frappant les personnes handicapées n'offre pas de protection contre les discriminations subies au travail. La législation suisse permettrait malgré tout, dans un cas tel que celui-ci d'agir en justice. Source : [www.egalite-handicap.ch/](http://www.egalite-handicap.ch/)

## Le 27 septembre, une nuit des musées pour tous, à Lausanne

L'Association de la nuit des Musées a proposé à Pro Infirmis et à des représentants d'organisations de personnes handicapées de collaborer avec huit musées pour repenser l'accessibilité de la matière exposée en prenant en compte les besoins de chacun.



Un accueil personnalisé, des adaptations simples (boucles magnétiques, plan de circulation, visites guidées, traduc-

tion en braille,...) et des animations seront proposés par plusieurs musées :

- Le Forum d'architecture et l'Espace des Inventions avec la déficience intellectuelle.

- La Fondation Verdan et le Musée cantonal de géologie avec la déficience visuelle,

- Le musée de l'Elysée et le Musée cantonal des Beaux-Arts avec la déficience motrice,

- Le Musée historique de Lausanne et le Musée et jardins botaniques cantonaux avec la déficience auditive.

Nous vous invitons à profiter de cette offre le 27 septembre prochain, de 14 à 20h, en particulier :

**Au Forum d'Architecture**, avenue de Villamont 4. Atelier interactif et «Accès-

cible», atelier pour faire soi-même et pour mieux comprendre l'architecture. Accueil personnalisé et présence d'*insiemeVaud* de 17h à 21h.

**A l'Espace des inventions**, Vallée de la Jeunesse 1.

Accueil personnalisé, atelier pour tous de 14 à 20h, coanimé par des personnes en situation de handicap et des professionnels du musée, avec la présence d'*insiemeVaud*. Atelier Tic-tac, création collective d'un fil du temps suspendu.

Retrouvez le programme complet et les plans d'orientation sur les sites [www.insiemevaud.ch](http://www.insiemevaud.ch) ou [www.lanuitdesmusees.ch](http://www.lanuitdesmusees.ch)

Anne Devaux, responsable de l'opération pour *insiemeVaud*

## Agenda

> Samedi 4 octobre, la Fondation de Verdeil fête ses 50 ans et organise un festival culturel et sportif suivi d'une soirée de gala au théâtre de Beaulieu. Productions musicales, théâtrales, expositions sont au programme. Tout le détail sur [www.50ansderaisonsdêtre.ch](http://www.50ansderaisonsdêtre.ch)

> Dimanche 2 novembre, Fête d'automne de 14 à 16h, au CPO d'Ouchy, animée par le Band Eben Hezer.

> Dimanche 16 novembre, 17h, concert de soutien Sinfonietta de Lausanne, salle Paderewski, Casino de Montbenon. Bénéfices destinés aux nouvelles constructions de La Branche. Prix des places 100 fr. Réservations 021 612 40 20 ou [contact@labranche.ch](mailto:contact@labranche.ch)

Renseignements à notre secrétariat 021 341 04 20, [info@insiemevaud.ch](mailto:info@insiemevaud.ch) [www.insiemevaud.ch](http://www.insiemevaud.ch)

## Voyager en train

La carte de légitimation pour voyageurs handicapés – valable durant quatre ans – arrive à expiration le 31 décembre. Son renouvellement doit être effectué entre le 1er octobre et la mi-décembre au plus tard auprès du bureau d'émission compétent du domicile de la personne handicapée. Cette carte autorise les personnes qui résident en Suisse et qui ont besoin d'être accompagnées lors d'un déplacement de bénéficier de la gratuité des transports pour la personne accompagnante. Lors du contrôle des billets, il suffit de présenter le titre de transport valable et la carte d'accompagnement.

Détails sur le site des CFF [www.sbb.ch/fr/](http://www.sbb.ch/fr/)

Call center Handicap 0800 007 102 (gratuit)

Notre secrétariat vous fournit tous les documents utiles.

## Coeurs à vendre

Du 29 septembre au 4 octobre, vous pourrez acheter des coeurs en chocolat partout dans le canton.

Le bénéfice de cette vente est partagé entre notre association et la Fondation Coup'd'pouce pour offrir à nos enfants une occasion d'enrichir leur horizon social et d'approfondir leurs connaissances par des activités de loisirs et de formation. Cette vente permet aussi à notre association de parents de rester active sur les plans politique et social.

Lancée il y a quarante ans (en 1968 !), cette action est organisée par Catherine Irondelle avec l'appui d'une grande équipe de bénévoles.

Pour acheter des coeurs, appelez-nous 021 341 04 20 ou écrivez-nous [coeurs@insiemevaud.ch](mailto:coeurs@insiemevaud.ch) CCP 17-619170-0



## «Les mots d'un père»

Tantôt drôles, tantôt amers, les mots de Thierry Décloitre visent toujours juste. Papa de trois enfants, dont Cynthia, sa "princesse" atteinte d'une amyotrophie spinale infantile, il raconte son quotidien, fait part de ses états d'âme, pousse des coups de gueule... Cet ouvrage rassemble une soixantaine de chroniques publiées dans le magazine *Declic* pendant sept ans. Bien que la fille de l'auteur ne souffre pas de handicap mental, nous nous reconnaissons souvent au travers de son regard et ses réflexions face à la différence. A votre disposition au secrétariat d'*insiemeVaud* ou à commander à [www.magazine-declic.com](http://www.magazine-declic.com).

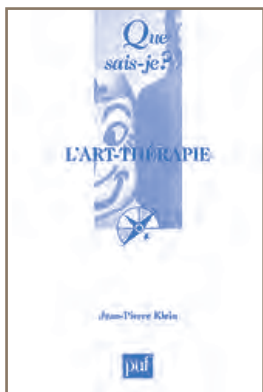
Thierry Décloitre, Ed. Handicap international, 2008



# Se soigner avec art

## Que sais-je ?

Pour tout savoir sur l'art-thérapie, lisez donc le *Que sais-je* sur le sujet qui en est à sa sixième édition. Son auteur est Jean-Pierre Klein, né en 1939 à Paris et auteur de nombreux ouvrages sur l'enfance et la psychiatrie, ainsi que de pièces de théâtre.



**L'art-thérapie c'est l'art au service du soin, comme du développement personnel. Il utilise le processus de création et d'expression artistique comme modalité thérapeutique.**

Accompagnement efficace dans les périodes difficiles de la vie, l'art-thérapie s'adresse aussi aux personnes vivant avec un handicap. Les outils sont la peinture, le dessin, les encres, le collage, l'argile, les marionnettes, les masques, la sculpture, le papier, l'écriture, les images favorisant un langage symbolique et l'expression de soi. L'accent est mis sur l'imagination, le plaisir de la découverte, l'estime de soi, le respect et la confiance en soi et les autres.

Nous présentons ici l'atelier Neuf qui propose deux ateliers ouverts aux personnes vivant avec un handicap mental.

*Pour enfants* dès 8-9 ans «Qui suis-je ?» atelier axé sur l'identité et la spécificité de chacun, le développement de l'imaginaire et de la commu-

nication, en fonction des ressources de chaque enfant. Pratique : le jeudi, de 17 à 18h30 en hiver 2008-2009, au tarif de 50 francs la séance de 90 minutes. Inscription pour dix séances, après un entretien préalable avec les parents. Séance d'essai possible.

*Pour adultes* «Qui suis-je avec ma différence ?» atelier axé sur l'image et l'estime de soi, la confiance en soi et les autres, le respect de soi et de sa différence. Ouverture sur divers moyens d'expression non verbal, adaptés aux problèmes du handicap. Pratique : séance de deux heures tous les 15 jours, le vendredi matin. Tarif de 75 francs la séance de 120 minutes. Inscription après un entretien préalable sur rendez-vous avec la personne responsable ou référente.

Atelier Neuf, Jolimont 23, 1008 Prilly,  
Geneviève Marthaler Conne,

021 635 03 33 atelier.neuf@bluewin.ch

Voir également le site [www.atelier9.ch](http://www.atelier9.ch)

En principe, un rôle d'animateur, dans ces cas-là, est limpide. Et du reste, nous nous étions rapidement mis d'accord avec Anne Devaux, la coordinatrice du groupe *insiemevaud* : il s'agirait, si nécessaire sur le mo-

ment, de relancer le débat sur le sujet du jour. En l'occurrence l'intégration scolaire, pour la reprise des soirées à thème, le 8 mai dernier.

Mais il n'a fallu que quelques minutes, dans cette petite salle surchauffée au deuxième étage du bâtiment principal d'Eben Hezer, pour que tout soit clair. Pas besoin de qui que ce soit pour garder le cap de la réunion.

Nous commençons, comme de juste, par les spéculations ; et parents après parents, nous sommes directement dans le vif du sujet, sans faux-fuyants, presque sans précautions, sans jamais biaiser.

C'est ce qui me frappe vraiment tout de suite, cette volonté d'appeler un chat un chat. Même si, au fil de la réflexion commune, ça passe par

## Un cadeau

**Laurent Bonnard, journaliste, anime régulièrement des rencontres entre parents. Ils nous fait part ici de ses impressions après une première expérience vécue ce printemps.**

des précisions très personnelles. D'où une densité impressionnante des échanges; et des conclusions qui se nourrissent de la réalité vécue, bien au-delà des principes, des lois ou des règlements scolaires, pour l'occasion.

Et puis, comme si c'était normal, comme si les difficultés rencontrées par chacun avec sa fille ou son fils handicapé rapprochaient au lieu de séparer, une qualité d'écoute extraordinaire. Sans affectation, sans ostentation inutile. Je l'écris comme je l'ai vécu, cette soirée-là et aussi la suivante, consacrée à la RPT, le 22 mai.

Bref, au total, une expérience d'"animation" pas comme les autres. Plutôt un privilège, un cadeau d'avoir pu participer à ces réunions de groupes. Des heures qui nourrissent encore, bien après qu'elles soient passées. Avec la certitude que ce capital d'échanges devrait pouvoir être partagé dans des cercles plus larges.

Merci.

Laurent Bonnard

Resp. rédaction F. Crettaz – Impression Groux, Le Mont. Merci à nos annonceurs :

**BDO**  
BDO Visura  
Votre fiduciaire

Orthopédie  
PIERRE KERN

 **groux**  
arts graphiques sa